



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ TRAITEUR - LOT N°1:
DEJEUNERS OU DINERS CHAUD SANS
DRESSAGE PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ AUX
PAPILLES**

**DÉCISION N° DM-24-385
EN DATE DU 19 NOVEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence transmis au BOAMP et au JOUE le 13 août 2024 relatif au marché de prestations de service de traiteur - Lot n°1 : Déjeuners ou dîner chaud sans dressage. ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 07 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société AUX PAPILLES jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société AUX PAPILLES, sise 36 avenue Franklin Roosevelt 94300 VINCENNES, représentée par M. DAVID Florent, le marché traiteur – Lot n°1 : Déjeuners ou dîner chaud sans dressage.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel de 9 000,00 € HT.

Les prix applicables sont ceux du bordereau des prix unitaires et ceux du barème des prix publics pour les besoins ponctuels.

L'accord-cadre est passé pour une période d'un an, et est reconductible tacitement deux fois, pour une période d'un an, soit pour une durée maximale de trois ans.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241119-Imc1H12584H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/11/2024
Date de Publication : 19/11/2024

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241119-lmc1H12584H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/11/2024
Date de Publication : 19/11/2024